



**MEESCHAERT**

ASSET MANAGEMENT

**CODE DE TRANSPARENCE  
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG**

---

**Février 2023**

## Table des matières

---

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management .....	3
2. Données générales sur le fonds MAM Obli Convertibles ESG.....	12
3. Processus de gestion .....	20
4. Contrôle ESG .....	24
5. Mesure d'impact et reporting ESG.....	25
6. Politique d'engagement .....	27
7. Politique de vote.....	30

# 1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

## ➤ 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert AM Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 +33 (0)1 53 40 20 20 <a href="http://www.meeschaert-am.com">www.meeschaert-am.com</a>
--

## ➤ 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour Meeschaert AM, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

Pionnière en France, la société Meeschaert AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

Engagement actionnarial	Evolution des méthodologies	
	1983	• Création du premier fonds éthique en France : <a href="#">Nouvelle Stratégie 50</a>
	1998	• Méthodologie de sélection ISR : <a href="#">MAM Human Values</a> (anciennement MAM Actions Ethiques)
	2005	• Obtention Label Finansol pour Ethique et Partage-CCFD
	2007	• Méthodologie de notation ISR des Etats
Première Politique de vote	2009	• Signature des PRI
	2014	• Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale
	2015	• <a href="#">Mesure d'impact</a> : Empreinte carbone • Obtention Label ESG LuxFlag pour MAM Human Values
Membre fondateur du réseau <i>Shareholders for Change</i>	2016	• Obtention du Label ISR pour MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50
	2017	
	2018	• Périmètre ISR USA : <a href="#">MAM Sustain USA</a> • <a href="#">Mesure d'impact</a> : Empreinte sociale
<b>AG H&amp;M</b> : résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes d'approvisionnement en métaux rares »	2019	• Méthodologie de sélection Transition Durable : <a href="#">Gamme MAM Transition Durable</a> • <a href="#">Mesure d'impact</a> : Empreinte Eau, Alimentation
<b>AG TOTAL</b> : coordination dépôt de la première résolution climatique en France	2020	• Méthodologie ISR obligataire : MAM Patrimoine, MAM Flexible Bond, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM Short Term • <a href="#">Mesure d'impact</a> : Empreinte Océans, Croissance et Emploi • Politique de sortie du charbon
Soutien du Say-on-Climat, Engagement collectif : Total, Engie, Teleperformance	2021	• Politique Pétrole et Gaz • Méthodologie ISR <a href="#">MAM Obligations Convertibles ESG</a> • Méthodologie ISR <a href="#">Amilton Premium Europe</a> • Méthodologie ISR <a href="#">small et mids caps</a>
Soutien Say-on-Climat, Engagements collaboratifs : Total, Engie, RHSF, IIRC	2022	• Obtention du Label ISR pour <a href="#">MAM Premium Europe</a> (ex-Amilton Premium Europe), <a href="#">MAM Taux Variables ESG</a> , <a href="#">MAM Flexible Bonds ESG</a> , <a href="#">MAM Short Terms Bonds ESG</a> , <a href="#">MAM High Yield ESG</a> , <a href="#">MAM Patrimoine ESG</a> • Obtention du Label Greenfin pour <a href="#">MAM Impact Green Bonds</a>

Depuis 40 ans, Meeschaert AM a développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, Le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 14 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

### ➤ 1.3 - Comment la Meeschaert AM a-t- il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le [site internet de Meeschaert AM](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)

- la politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- la présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est possible de contacter directement l'équipe par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM publie chaque année son Rapport d'investisseur responsable, disponible dans la rubrique « [informations réglementaires](#) ».

La politique d'investissement responsable, la politique d'exercice des droits de vote ainsi que la politique d'engagement sont disponibles dans à cette adresse : <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>

#### ➤ **1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?**

**Valeur partenariale et entrepreneuriale** L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ». Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

L'approche méthodologique valeur partenariale et entrepreneuriale permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.

Ainsi, la prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

- **Changement climatique**

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur

la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.

Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- **Politique sectorielle de sortie du charbon**

En 2020, Meeschaert AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique<sup>1</sup>, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon<sup>2</sup>, ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

La politique est disponible dans l'onglet « informations réglementaires » du site Meeschaert AM.

- **Politique sectorielle Pétrole et gaz**

En 2021, Meeschaert AM a publié sa [politique sectorielle « Pétrole et gaz »](#), dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.

La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires. Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote 3en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate »<sup>4</sup>. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total

---

<sup>1</sup> N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle

<sup>2</sup> Source : Global Coal Exit List (Urgewald)

et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.



La politique est disponible dans l'onglet « informations réglementaires » du site Meeschaert AM.

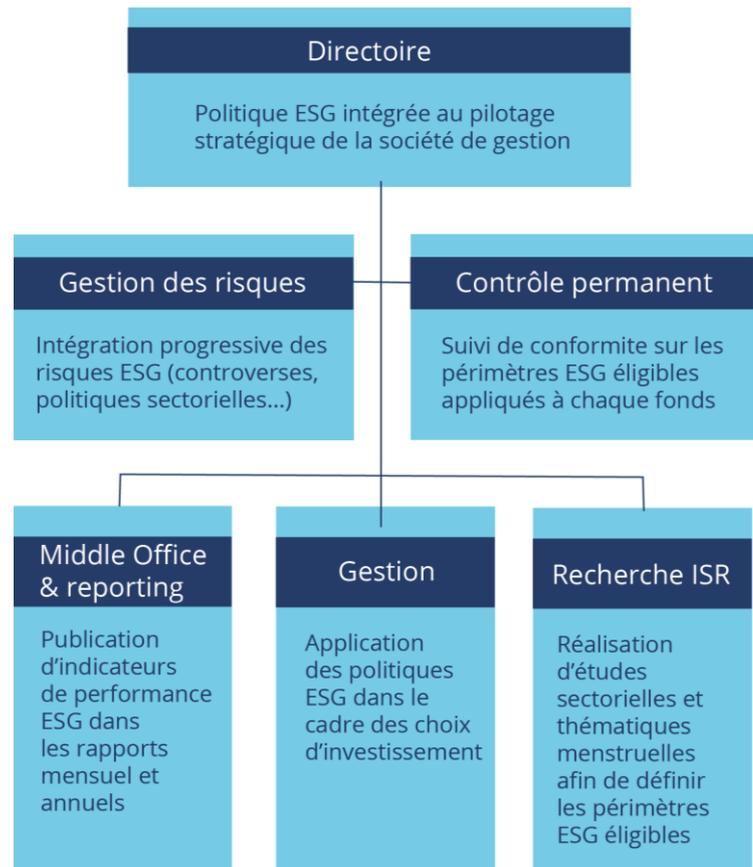
### ➤ 1.5 – Gouvernance de l'ISR chez Meeschaert AM

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par le Directoire. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :

-

- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;
- **Direction** : le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).



### ➤ 1.6 – Equipe d'analyse ISR et de gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 11 ans, 5 ans et 2 ans, 1 an), de neuf gérants de fonds ISR

### ➤ 1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé autour d'un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent de définir le périmètre d'investissement.

Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

### ➤ **1.8 – Initiatives de promotion de la finance responsable initiatives concernant auxquelles Meeschaert AM participe**

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI). En 2021, date du dernier asséssement report réalisé par les PRI, Meeschaert AM a obtenu la note de 79/100 sur le pilier « Investment & Stewardship Policy », soulignant ainsi la qualité des pratiques ISR au sein du groupe.

L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en participant à différents groupes de travail sur l'engagement actionnarial. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances.

Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur le gouvernement d'entreprise de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

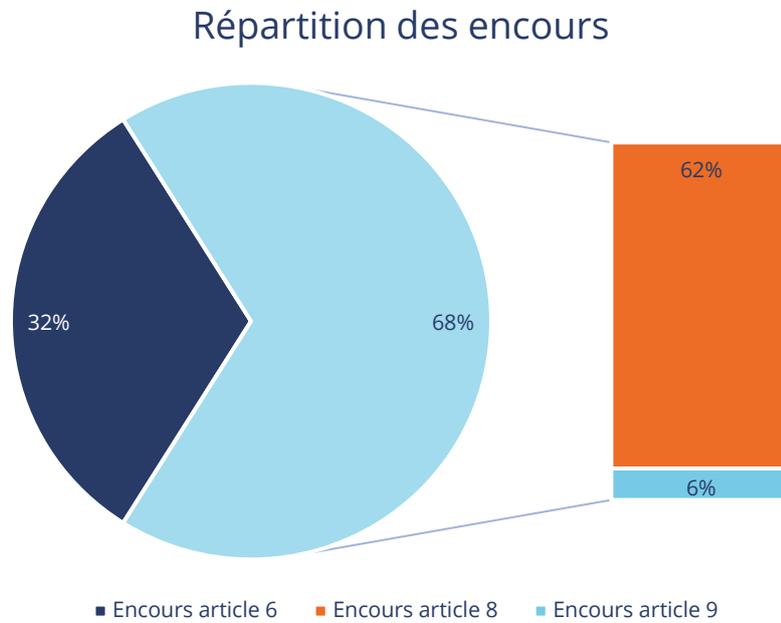
Meeschaert AM fait également partie de l'Institut pour la Finance Durable, une initiative portée par Paris Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative Climate Action 100+, qui regroupe plus de 700 investisseurs dans le monde représentant plus de 68 000 milliards de dollars. Ce réseau cible les entreprises carbon-intensives, notamment les 166 entreprises qui représentent 80% des émissions mondiales issues de l'industrie au niveau mondial.

Enfin, pour renforcer son engagement dans la protection des droits humains et des droits du travail, Meeschaert AM a rejoint, en 2021, l'IIRC (Investors Initiative for Responsible Care). Cette initiative internationale a pour ambition d'adresser les enjeux sociaux de bien-être au travail et de bientraitance dans le secteur des maisons de retraite.

➤ 1.9 – Encours ISR sous gestion de Meeschaert AM

Au 30 décembre 2022, les encours ISR sous gestion s'élevaient à plus de **1,6 milliard d'euros**, soit plus de **67% des actifs** sous gestion de Meeschaert AM, répartis de la manière suivante :



➤ 1.10 – Les fonds ouverts au public gérés par la Meeschaert AM au 30/12/22

Libelle fonds	Article sfr	Label isr - fin 2022
MAM Sustain USA	8	
MAM asia	8	
MAM Europa Growth	6	
MAM Europa Select	6	
MAM Entreprises Familiales	8	
MAM France Relance	8	
MAM Transition Durable Actions	9	Label ISR
MAM Global Property	8	
MAM Premium Europe	8	Label ISR
MAM Small Caps	6	
MAM Human Values	8	Label ISR
Meeschaert Accor	6	
MAM Impact Green Bonds	9	Label Greenfin / Finansol
MAM Taux Variables ESG	8	Label ISR
MAM Flexible Bonds ESG	8	Label ISR
MAM Euro High Yield ESG	8	Label ISR
MAM Obli Convertibles ESG	8	
MAM Short Duration ESG	8	
MAM Strategic Income	6	
FCP Batiment IDF	6	
MAM Target	8	
2i Selection	6	
MAM Optima 25-125	6	
MAM Patrimoine ESG	8	Label ISR
MAM Ethique et Partage CCFD	8	Label Finansol
Ethicare	8	
Proclero	8	
Antiokeia	8	
Universite de Strasbourg	8	
Arthritis Solidinvest	8	
Porteurs d'Esperance	8	
Ararat	8	
MAM solution	6	
Proximite Rendement Durable	8	
Action Privee Evolutif	6	
Alpha Opportunities	6	
BF Evolution	6	
Expertise Reactive	6	
Independant Patrimoine	6	
Kaolin Smart Core	6	
Lanrezac patrimoine	6	
Monessor	6	
Opportunités Strategiques	6	
Optimum Equilibre	6	
Panorama Patrimoine	6	
Sonova	6	
Tempo	6	
World Performers	6	
World Pe-rformers	6	
Progressia	6	
AP-Meeschaert Global Convictions	6	

## 2. Données générales sur le fonds MAM Obli Convertibles ESG

### ➤ 2.1 - Caractéristiques du fonds MAM Obli Convertibles ESG

MAM OBLI CONVERTIBLES ESG a pour objectif de gestion de faire bénéficier l'investisseur, en mettant en œuvre une stratégie ISR au moyen d'une gestion discrétionnaire des actifs, tant d'une partie de la hausse des actions que d'une protection partielle contre la baisse des marchés actions par le biais d'un portefeuille investi principalement en obligations convertibles d'entreprises des pays de l'Union Européenne. L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence. A titre purement indicatif, l'indice Refinitiv Eurozone EUR only Currency (EUR) calculé coupons réinvestis pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection ESG de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de «best-in-class».

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR. Le fonds s'engage à investir au moins 5% de son actif dans des entreprises ou émetteurs répondant à l'investissement durable au sens SFDR (voir la méthodologie de calcul dans le paragraphe 2.5 du présent code).

Profil de risque : (Sources : DIC & Prospectus MAM Obli Convertibles ESG 01.01.2023)

#### ÉCHELLE DE RISQUE



Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risque de crédit** : risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur. Ce risque est accentué notamment avec la possibilité d'investir jusqu'à 30% de l'actif net en titres à caractère spéculatifs notés "High Yield" et jusqu'à 100% pour les titres non notés.

**Risque de liquidité** : risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, La survenance de ce risque pourra faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

**Risque de perte en capital** : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

**Garantie** : l'OPC n'est pas garanti en capital.

## Caractéristiques des parts :

Catégorie de part	Code ISIN	Devise de libellé	Valeur d'origine de la part	Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées)	Montant minimum de souscription initiale	Souscripteurs concernés
C	FR0000970980	Euro	838,47 euros	Capitalisation	Un millième de parts	Tous souscripteurs
D	FR0000970998	Euro	838,47 euros	Résultat net : Distribution Plus values nettes réalisées : Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Un millième de parts	Tous souscripteurs
I	FR0011414358	Euro	10 000 euros	Capitalisation	500 000 euros	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et assimilés. Le FCP est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance.

Toutes les caractéristiques du fonds sont à retrouver sur la documentation réglementaire précontractuelle, disponible en ligne sur le site de <https://meeschaert-am.com>, notamment la page dédiée au fonds MAM Obli Convertibles ESG : <https://meeschaert-am.com/funds/mam-obli-convertibles-esg/shares/fr0011414358-i>

### ➤ 2.2 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds MAM Obli Convertibles ESG ?

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans le fonds :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement et le changement climatique.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel l'entreprise s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

## ➤ 2.3 - Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

La prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

Deux objectifs de durabilité ont été définis pour le fonds

1. Surperformer son indice de référence par une moindre exposition aux controverses significatives et graves<sup>3</sup>
2. Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO<sub>2</sub>eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieur<sup>4</sup>

	Objectif 1 (Taux de couverture >90%)	Suivi #1	Objectif 2	Suivi #2
<b>MAM Obli Convertibles ESG</b>	Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses significatives et graves	<b>Portefeuille :</b> 3,77% <b>Benchmark :</b> 11,88%	Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO <sub>2</sub> eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure	<b>Portefeuille :</b> 146 <b>Benchmark :</b> 151

## ➤ 2.4 – Critères ESG pris en compte et moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs de l'univers d'investissement

L'évaluation ESG des émetteurs repose sur les critères ESG suivants :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement,
- Les politiques environnementales,
- La gouvernance,
- Le respect des droits de l'Homme,
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, société civile, actionnaires, etc.)

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...

<sup>3</sup> Sont considérées comme controverses significatives celles qui sont évaluées en niveau 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.

<sup>4</sup> Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

## ➤ 2.5 - Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...)

### • Pour les émetteurs privés

L'analyse ESG des émetteurs repose sur les analyses fournies par Sustainalytics. La méthodologie quantitative est un modèle d'analyse et de sélection des entreprises et des émetteurs présentant les meilleurs profils de risque ESG au sein d'un univers de départ d'environ 2300 émetteurs correspondant à l'univers européen analysé par Sustainalytics (il est composé de l'ensemble des entreprises de la zone euro qui présentent une donnée complète de la part de Sustainalytics, à savoir la note Risk Rating, les controverses ainsi que les activités controversées), et ne présentant pas de controverse sévère (niveaux 4 et 5) selon l'échelle de Sustainalytics.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

- 1) Exclusion des émetteurs (et des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible si différentes) dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- 2) Pour les obligations convertibles : exclusion des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Pour les obligations et actions : exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).
- 3) Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est compris dans les deux derniers déciles.

La sélectivité porte sur les émetteurs qui présentent une analyse complète de Sustainalytics. Le taux de sélectivité est au minimum de 20%.

### • Pour les émetteurs souverains

Dans un premier temps, quatre grandes thématiques ont été identifiées : qualité de l'environnement, conditions sociales, bonne gouvernance et politiques sociétales. Une pondération identique a été accordée à chaque pilier :

Thématiques	Pondération
Environnement	25 %

<b>Social</b>	25 %
<b>Gouvernance</b>	25 %
<b>Sociétal</b>	25 %

Par la suite, le contenu de chaque domaine a été approfondi, puis décliné en plusieurs indicateurs. Une importance particulière a été accordée à la diversification des sources :

Sources	Pondération
<b>Universités</b>	35 %
<b>Institutions publiques</b>	35 %
<b>Société civile</b>	30 %

- **Indicateur de performance environnementale**

Créé en 2005 par des universitaires de Yale et de Columbia, l'EPI (« Environmental Performance Index ») agrège une série d'indicateurs mesurant la capacité des pays à protéger l'environnement. Cette évaluation se décompose en deux grands domaines d'étude :

- 4) La vitalité des écosystèmes, qui comprend les sous-catégories suivantes : changement climatique, agriculture, pêche, forêt, biodiversité et habitat, ressources en eau, pollution de l'air.
- 5) La santé environnementale, évaluée par une analyse des enjeux suivants : pollution atmosphérique, accès à l'eau potable et hygiène, mesure du fardeau environnemental de la maladie.

- **Empreinte carbone**

De source également académique, l'empreinte carbone mesure l'ensemble des gaz à effet de serre issus de la production des biens et des services consommés dans le pays, ainsi que ceux émis au moment de la consommation. Cette évaluation inclut donc les émissions des produits importés et exclut celles des biens exportés. Elle intègre également le poids carbone lié au transport des marchandises. Ainsi, c'est le comportement des habitants du pays, considérés en tant que consommateurs, qui est pris en compte.

Les trois indicateurs suivants permettent d'intégrer une grille d'évaluation sociale dans la sélection des Etats. Tous publiés par Eurostat, ce sont des statistiques brutes qui recouvrent différents enjeux : la lutte contre la pauvreté, le droit au travail et l'équité entre hommes et femmes.

- **Taux de risque de pauvreté après transferts**

Selon la définition d'Eurostat, le taux de risque de pauvreté après transferts correspond à la part des personnes, au sein de la population, dont le revenu disponible - après transferts sociaux - se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.

- **Taux de chômage**

Également issu du calcul réalisé par l'office statistique de l'Union Européenne, le taux de chômage est le pourcentage de demandeurs d'emploi par rapport à l'ensemble des forces de travail, qui regroupent les personnes occupées et les chômeurs. Ces derniers incluent l'ensemble des personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence, disponibles pour travailler, à la recherche active d'un travail.

- **Ecart de rémunération hommes / femmes**

L'écart de rémunération entre hommes et femmes est calculé comme « la différence entre l'écart de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées, en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés ». Le périmètre intègre l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés et plus. Cet indicateur apporte ainsi une vision globale de la discrimination salariale subie par la population féminine active sur le marché du travail.

En ce qui concerne le pilier de la bonne gouvernance, la sélection de ces indices s'est focalisée sur la diversité de leurs concepteurs, le caractère innovant des plus récents et la légitimité reconnue pour le plus ancien d'entre eux.

- **Indice de perception de la corruption**

Etabli annuellement par Transparency International, l'indice de perception de la corruption est un indicateur composite, formé à partir de seize sondages effectués par dix organismes indépendants. Il exprime le sentiment des milieux des affaires et d'analystes, sur le niveau de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique du pays. L'ONG définit la corruption comme « l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel ». Concrètement, cette dernière se manifeste alors sous la forme de pots-de-vin qui sont versés dans le cadre de marchés publics, de détournements de fonds, etc.

- **Indice de gouvernance mondiale**

L'indice de gouvernance mondiale a été pensé et formalisé par le « Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale », plate-forme qui regroupe des acteurs de la société civile.

Il se décompose en cinq thématiques, formalisées par différents critères :

- Le domaine « Paix et sécurité » intègre la sécurité nationale (conflits, réfugiés et demandeurs d'asile, personnes déplacées) et la sécurité publique (climat politique, degré de confiance entre citoyens, criminalité violente et homicides).
- L'« Etat de droit » se base sur une analyse de l'arsenal législatif en place, du degré d'indépendance du système juridique et du niveau de corruption.
- La catégorie « Droits de l'Homme et participation » se compose des droits civils et politiques, de la participation des citoyens et des droits de la femme.
- Une partie « Développement durable » s'articule autour des trois grands piliers sur lesquels se base communément ce concept : secteur économique, dimension sociale et protection environnementale. Chacun d'eux est évalué sous deux angles : les niveaux de solidarité intergénérationnelle et intragénérationnelle (partage des richesses).
- Enfin, le « développement humain » est considéré à l'aune du bien-être et du bonheur de la population, matérialisés par les sous-indicateurs suivants : mener une vie longue et saine, être bien informé, avoir accès aux ressources requises pour un niveau de vie décent et pouvoir participer à la vie de la communauté.

- **Indice de l'opacité financière**

L'indice de l'opacité financière a été élaboré par une coalition d'organisations non gouvernementales : le réseau international pour la justice fiscale (« tax justice network »).

Il offre un classement des différentes juridictions, suivant leur niveau de secret financier et la place occupée par les services financiers « offshore » dans le système international. Pour établir cette hiérarchie, trois domaines sont traités : droit de propriété, réglementation de la transparence des sociétés et coopération internationale.

Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, partenaire associatif de Meeschaert Asset Management, participe à ce réseau. Désireux d'intégrer la transparence fiscale dans la panoplie des critères utilisés pour son fonds, un groupe de travail a été créé à ce sujet. Il nous a donc semblé d'autant plus cohérent d'utiliser l'Indice de l'opacité financière dans le cadre de la sélection des Etats.

Les trois derniers indicateurs sélectionnés alimentent le pilier sociétal de la méthodologie. Domaine particulièrement diversifié, celui-ci regroupe des problématiques variées : la liberté de la presse, la promotion de la paix et le développement humain.

- **Liberté de la presse**

L'indice conçu par Reporters sans Frontières mesure le degré de liberté de la presse dans le monde, en s'appuyant sur huit grandes catégories :

- Agressions, emprisonnements et menaces,
- Menaces indirectes, pressions et accès à l'information,
- Censure et autocensure,
- Médias publics,
- Pressions administratives, judiciaires et économiques,
- Internet et nouveaux médias,
- Nombre de journalistes assassinés, emprisonnés, agressés et menacés, et responsabilité de l'Etat dans ces actes,
- Données générales sur les médias dans le pays.

- **Indice mondial de la paix**

Créé en 2007 par l'« Institute for Economics and Peace », l'indice mondial de la paix classe 149 pays par l'agrégation de 23 sous-indicateurs regroupés dans trois grandes thématiques : conflits domestiques et internationaux en cours, sécurité dans la société et militarisation.

- **Indice de développement humain**

L'IDH, calculé par l'OCDE, cherche à définir le niveau de développement humain au travers de trois domaines :

- La promotion d'une vie longue et en bonne santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance,
- Le développement des connaissances,
- Le niveau de vie, calculé en fonction du PIB par personne.

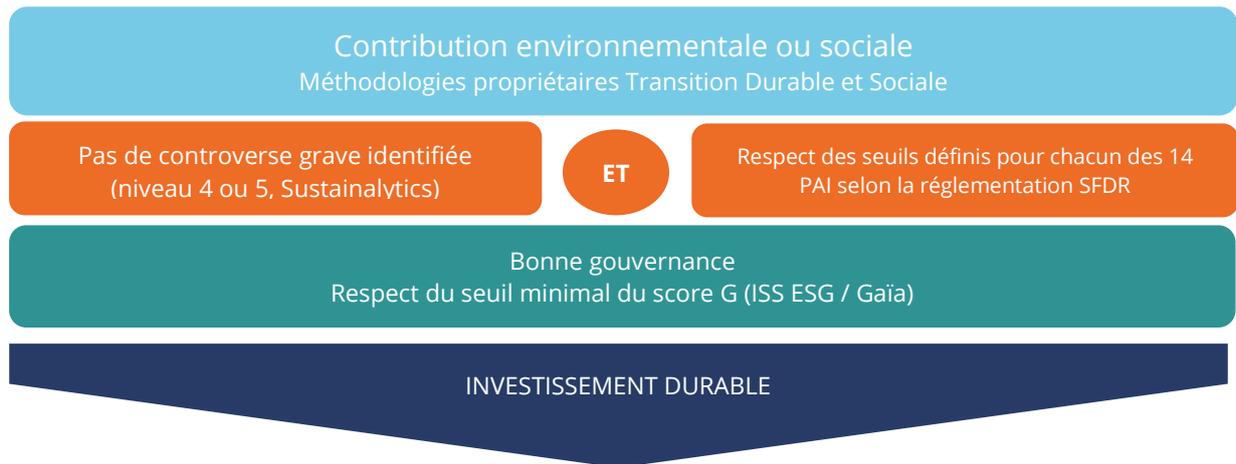
La matrice ainsi formée tend à améliorer l'analyse d'une obligation souveraine, dans ses caractéristiques extra-financières. Elle exploite des indices récents, développés aussi bien par les instituts statistiques, le milieu universitaire et la société civile. Loin d'être exhaustive, cette méthode permet cependant de saisir une variété de caractéristiques que revêt un Etat dans sa responsabilité environnementale, sociale, gouvernementale et sociétale

## ➤ 2.6 - Méthodologie de définition de l'investissement durable au sens SFDR

Le règlement « disclosure » (SFDR) a défini le cadre suivant pour définir un investissement durable, composé de 3 dimensions :

1. **Contribution** : investissement dans une activité contribuant à un objectif environnemental ou social
2. **DNSH** : investissement qui ne cause pas de préjudice significatif à l'un de ces objectifs
3. **Bonne gouvernance** : investissement dans les sociétés qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance

Meeschaert Asset Management a mis en application cette approche de la manière suivante :



## ➤ 2.7 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'équipe ISR met à jour le périmètre ISR convertibles chaque trimestre afin de tenir un périmètre ISR à jour. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster le périmètre ISR.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster la notation ESG et les périmètres ISR.

### 3. Processus de gestion

#### ➤ 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La stratégie d'investissement de MAM Obli Convertibles ESG repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2300 émetteurs de la zone euro analysés par Sustainalytics (il est composé de l'ensemble des entreprises de la zone euro qui présentent une donnée complète de la part de Sustainalytics, à savoir la note Risk Rating, les controverses ainsi que les activités controversées). L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

**1- Exclusion des émetteurs (et des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible si différentes) dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans :**

- Tabac,
- Pornographie,
- Jeux d'argent,
- OGM,
- Pesticides.

Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

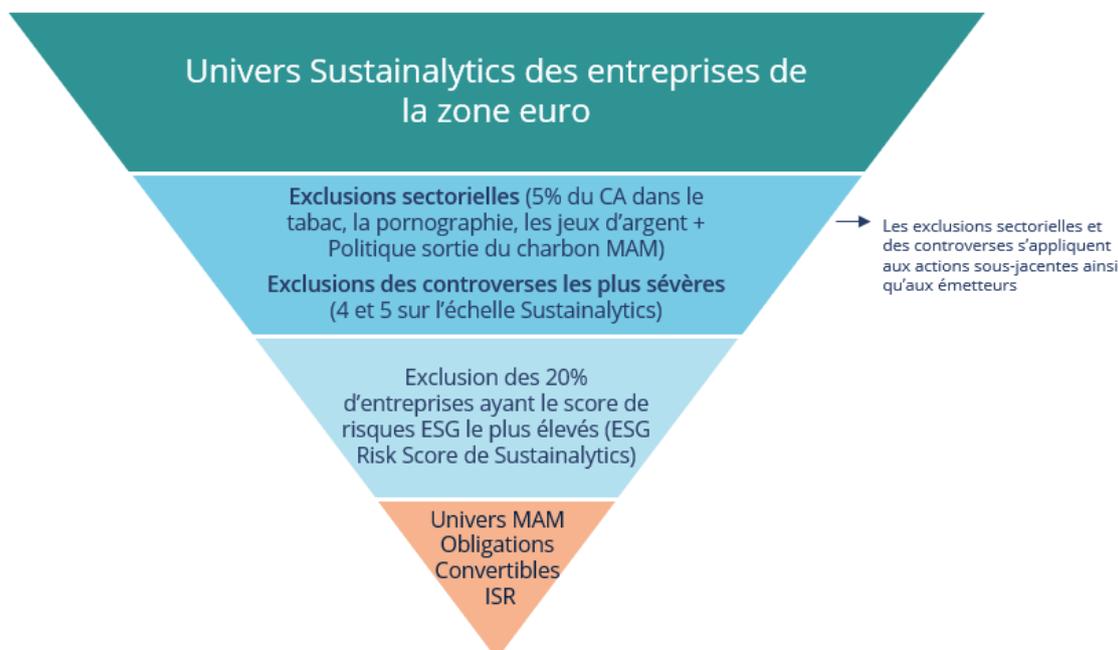
**2- Pour les obligations convertibles : exclusion des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics ( 5 étant le niveau de controverse le plus sévère). Pour les obligations et actions : exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).**

**3- Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés sous-jacentes de l'émission convertible dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est compris dans les deux derniers déciles.**

Ces étapes permettent de déterminer le périmètre d'investissement ISR « MAM Obli Convertibles ESG » composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants du fonds peuvent

investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR. Synthèse du processus de gestion appliqué au fonds MAM Obli Convertibles ESG :

## Méthodologie MAM OC Convertibles ISR



Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

### ➤ 3.2 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC monétaire) ?

La part des émetteurs qualifiés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% du portefeuille (hors liquidités et OPC de classification « Monétaire »).

### ➤ 3.3 – Modification du process d'évaluation ESG et/ou de gestion au cours des douze derniers mois

La mise en place du processus ISR du fonds MAM Obli Convertibles ESG est effective depuis le 30 septembre 2021 et n'a pas évolué depuis sa mise place.

Toutefois, la méthodologie de calcul de l'investissement durable au sens SFDR a été formalisée fin 2022.

### ➤ 3.4 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 30 décembre 2022.

### ➤ 3.5 – Prêts de titres et utilisation d'instruments dérivés

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres.

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :
  - ◆ réglementés
  - ◆ organisés
  - ◇ de gré à gré
  
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - ◆ action
  - ◆ taux
  - ◆ change
  - ◆ crédit
  - ◇ autres risques (à préciser)
  
- Nature des interventions :

l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ couverture
- ◆ exposition
- ◇ arbitrage
- ◇ autres natures

- Nature des instruments utilisés :

- ◆ futures
- ◆ options
- ◇ swaps
- ◇ change à terme
- ◇ dérivés de crédit
- ◇ autres natures (à préciser)

- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ couverture du risque de taux
- ◆ couverture du risque de crédit

- ◇ couverture du risque actions
- ◇ couverture du risque de change
- ◇ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions, change et taux
- ◇ autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, actions ou change. Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts. Il ne sera pas recherché de surexposition. Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap. La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net. Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

### ➤ 3.6 - Le fonds investit-il dans des OPC ?

Les OPC représentent moins de 10 % de l'actif net. Au 30/12.2022, le fonds investit 1,4869% de son actif net dans le fonds monétaire OSTRUM SRI CASH.

## 4. Contrôle ESG

### ➤ 4.1 Les procédures de contrôle interne et externe mises en place sur le process ESG sont les suivantes :

- **Contrôles de 1er niveau**

- Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissements et désinvestissements :
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment de l'actualisation du périmètre ISR obligatoire chaque mois. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors du calcul du taux de sélectivité des univers
- L'équipe ISR envoie un mail à l'équipe du middle afin qu'ils vérifient le respect des 90% / 10% des investissements en fonction des périmètres ISR éligibles.
- L'équipe des risques vérifie que le taux d'exclusion appliqué au périmètre de départ soit respecté et que les indicateurs sélectionnés comme objectifs de durabilité afin de suivre les taux de couverture et s'assurer de la surperformance du fonds par rapport au benchmark.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors de la réalisation du rapport ESG. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.

- **Contrôles de 2nd niveau**

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- s'assure de la bonne tenue des comités ISR,
- s'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées,
- s'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR,
- s'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille (hors disponibilités) pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus.
- s'assure du respect du % de taux de sélectivité affiché

- **Contrôle de risque global**

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.

En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2022.

Un fonds a obtenu le label Greenfin attribué pour un an.

# 5. Mesure d'impact et reporting ESG

## ➤ 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG du fonds est mesurée chaque fois lors de la mise à jour de l'univers obligataire éligible. L'outil développé en interne permet de suivre les niveaux de controverses du portefeuille ainsi que le score ESG à partir de la note « ESG Risk Rating » de Sustainalytics.

Par ailleurs, au 30/12/2022, 56,02% du fonds répond à la définition de l'investissement durable au sens SFDR (contributions environnementales et sociales). La méthodologie de calcul de l'investissement durable au sens SFDR est étayée dans le paragraphe 2.5 de ce présent code.

## ➤ 5.2 - Les indicateurs d'impact ESG du fonds

Le fonds dispose d'un reporting d'impact comportant des indicateurs E,S, G et liés aux droits humains.

Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, de Sustainalytics et de Bloomberg.

Le rapport d'impact est disponible sur la page du fonds sur le site internet de Meeschaert AM et mis à jour chaque année (<https://meeschaert-am.com/funds/mam-obli-convertibles-esg/shares/fr0011414358-i>)

### MAM Obli Convertibles ESG

Rapport d'impact

ISIN: FR0000970980 | SFDR: Article 8 | Température du portefeuille: 1,8°C (indice: 1,9°C) | % d'investissement durable: 56,02% (Objectif: 5%)

30/12/2022

#### Environnement

**Température du portefeuille** comparée à son indice (en °C):

Indice	1,9°C
Portefeuille	1,8°C

**Intensité carbone:**

Indice	100%
Portefeuille	58%

**Objectifs climatiques:**

Pour effectuer la transition, les entreprises doivent s'engager à s'aligner sur les objectifs climatiques internationaux et à démontrer les progrès futurs. Actuellement 76 % des entreprises (en valeur) du portefeuille est engagée dans un tel objectif (notamment ceux approuvés par l'initiative Science Based Target - SBT).

Indice	52%
Portefeuille	24%

**Social**

**Taux de fréquence des accidents:**

Indice	1,01
Portefeuille	0,83

**Prévention des accidents:**

Indice	59,7%
Portefeuille	60,7%

**Gouvernance**

**Indépendance des conseils:**

Indice	59,72%
Portefeuille	61,58%

**Droits Humains**

**Politique de respect des droits humains:**

Indice	88%
Portefeuille	91%

#### Part d'investissement durable

Le part d'investissement durable

L'investissement durable est une notion issue du règlement SFDR qui vise à encadrer la finance qui investit pour la transition environnementale et durable.

Contribution environnementale ou sociale  
Méthodologie interne d'évaluation de la durabilité des entreprises

Pas de controverse grave identifiée | E T | Respect des seuils définis pour 14 PAI selon SFDR

Bonne gouvernance

INVESTISSEMENT DURABLE

#### Exposition géographique

Répartition des investissements durables

Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises apportant une contribution sociale ou environnementale durable.

Portefeuille: 30% Environnement, 10% Sociale, 16% ESG

Implantation Géographique: 0,69 (indice: 39,22)

#### Exposition sectorielle

Concentration distributionnaire

- Communications
- Financiers
- Matières premières
- Industrie
- Technologie de l'information
- Utilités
- Consommation de base
- Énergie
- Immobilier
- Autres

#### Taux de couverture

Indicateur	Fonds	Indice
Température du portefeuille	88,76%	92,94%
Intensité carbone	88,76%	92,94%
Objectifs climatiques	88,76%	92,94%
Taux de fréquence des accidents	40,24%	30,04%
Prévention des accidents	89,90%	77,01%
Indépendance des conseils	93,65%	82,19%
Féminisation des conseils	92,42%	78,43%
Politique de respect des Droits Humains	97,50%	86,97%
Niveau maximal des controverses	98,62%	97,32%

Moyens à disposition

Moyens humains: Meeschaert Asset Management dispose d'une équipe de Recherche ISR composée de 4 personnes. Cette équipe est notamment chargée de l'analyse et de la mesure d'impact extra-financier des fonds.

Fournisseurs de données ESG: En parallèle, l'équipe de Recherche ISR s'entoure de prestataires et se dote d'outils pour mesurer l'impact extra-financier des fonds: ISS ESG, Sustainalytics, Bloomberg.

Pour l'environnement le fonds reporte la part des entreprises en portefeuilles ayant des objectifs climatiques, l'intensité carbone et la température du portefeuille.

Pour le social, le fonds reporte le taux de fréquence des accidents ainsi que la part du portefeuille investi dans des entreprises ayant des politiques de prévention des accidents.

Pour la gouvernance, le fonds reporte le poids des sociétés ayant un conseil majoritairement indépendant et la féminisation des conseils d'administration en moyenne pondérée. Code de Transparence MAM Obli Convertibles ESG – Février 2023 22/30

Pour les droits humains, le fonds reporte le poids des sociétés couvertes par une politique de respect des droits humain ainsi que sur le poids des sociétés impliquées dans des controverses, en fonction du niveau maximal des controverses.

Les données sont issues de nos fournisseurs : ISS ESG, Sustainalytics et Bloomberg.

### ➤ 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds MAM Obli Convertibles ESG ?

Le [site internet de Meeschaert AM](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, le Code de Transparence actualisé chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

## 6. Politique d'engagement

La politique d'engagement de MAM est composée de plusieurs volets :

- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises.
- L'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.
- Une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

### ➤ 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

### ➤ 6.2 - Comment le fonds MAM Obli Convertibles ESG établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

L'équipe ISR rencontre régulièrement les émetteurs dans le cadre de leur programme d'émission d'obligation verte, sociale ou durable, ou bien lorsqu'une controverse est identifiée.

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

En 2022, Meeschaert AM a envoyé un questionnaire à Veolia afin de mieux appréhender les impacts sociaux générés par la fusion Veolia-Suez.

Par ailleurs, au sein du réseau *Shareholders for Change* dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.

Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique.

### ➤ 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...).

En outre, le réseau *Shareholders for Change* est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert AM.

### ➤ 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Fort de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total (jusqu'en décembre 2022, puis en 'support investor') et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises, ainsi que de la Commission Dialogue et Engagement.

Un rapport d'engagement annuel est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM dans la rubrique « informations réglementées ».

## ➤ 6.5 – Les activités d’engagement menées au cours de l’année passée

En 2022, l’équipe ISR a été amenée à effectuer une centaine de rencontres avec des sociétés dont quatre entreprises présentes dans le fonds MAM Obli Convertibles ESG :

Entreprise	Date de la rencontre
Neoen	24/03/2022
Schneider Electric	11/05/2022
Ubisoft	05/07/2022 (participation physique à l’AG)
Veolia	06/01/2022

## ➤ 6.6 - Comment l’efficacité de l’activité d’engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L’efficacité de l’activité d’engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l’entreprise. Lorsque cette dernière donne l’ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert AM, l’initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l’amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l’efficacité de l’activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l’échec de l’engagement actionnarial mené au niveau de l’ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l’ordre du jour, retrait d’une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d’une résolution...). Au niveau d’une société de gestion indépendante comme Meeschaert AM, une démarche d’engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l’implication de partenaires associatifs ou d’une coalition d’investisseurs. D’où l’importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d’autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert AM.

## ➤ 6.7 – Quelles mesures sont-elles prises si l’engagement s’avère infructueux ?

Si l’engagement s’avère infructueux, Meeschaert AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l’assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l’entreprise du périmètre d’investissement est envisageable.

## 7. Politique de vote

Meeschaert AM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, plusieurs fonds, dont les fonds labélisés ISR, appliquent la [politique de vote](#) de Meeschaert AM.

Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- le respect du principe « une action, une voix »
- la communication préalable des informations ESG
- la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux
- l'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil
- la féminisation du conseil
- le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options
- les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone.

### ➤ 7.1 – La politique de vote de Meeschaert AM

Meeschaert AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de huit grands principes de gouvernance:

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale
- Transition juste vers une économie neutre en carbone.

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus.

En revanche Meeschaert AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2022.

### ➤ 7.2 - Le fonds rend-t-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert AM. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution.

Ces informations sont regroupées sur le site internet de Meeschaert dans la rubrique « Engagement actionnarial » de l'onglet « Investissement responsable » :

<https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/engagement-actionnarial>

### ➤ 7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

Globalement, Meeschaert AM est favorable à l'assouplissement des règles de dépôt de résolution en France et soutient les initiatives de place allant dans ce sens.

- Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL

En 2020, Meeschaert AM a coordonné le dépôt d'une résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. Actionnaire de long terme, nous Meeschaert AM a pour obligation de prendre en compte le risque climatique dans la gestion des portefeuilles, et ainsi de limiter le risque de dépréciation des actifs (« stranded assets ») de Total, dont la valorisation et le modèle économique dépendent fortement des réserves d'énergie fossile dont elle gère l'exploitation. L'obligation de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici la fin du siècle induit la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, et donc de cesser l'exploration et l'exploitation de toutes nouvelles réserves d'hydrocarbures. Malgré les avancées affichées par Total, les objectifs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre restaient à préciser et l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société à clarifier. C'est pourquoi le groupement d'actionnaires a maintenu que les annonces de Total en mai 2020 devaient s'accompagner de la

définition d'une stratégie claire et lisible, qui se traduirait par un plan d'actions intégrant des objectifs intermédiaires chiffrés.

C'est après un dialogue continu avec la société que le groupement a décidé de déposer la première résolution climatique soumise au vote des actionnaires en France. Celle-ci invitait les actionnaires à voter pour une modification des statuts pour encourager le groupe pétrolier à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris en dévoilant un plan d'actions.

*« Nous avons donc demandé à Total de préciser un plan d'action à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à*



#### 16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à 11 %, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

*effet de serre. Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.»*

Le dialogue avec l'entreprise s'est poursuivi chaque année.

Meeschaert AM a voté contre la résolution n°14 proposée par TOTAL Energies lors de son assemblée générale en mai 2021.

**En 2022**, Meeschaert AM a soutenu le dépôt de résolution qui réclamait une meilleure visibilité sur les engagements climats. Cette initiative collective n'a pas abouti compte-tenu des engagements de la société à fournir des éléments chiffrés clés et son engagement à publier chaque année un « say-on-climate ».

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M**

En 2019, nous avons co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau *Shareholders for Change*, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau *Shareholders for Change* qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

## ➤ 7.4 – Votes en lien avec les critères ESG au cours de l'année écoulée

Au cours de l'année 2022, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert AM sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
  - Conventions réglementées

- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Parmi les résolutions votées en 2022, 5 ont porté sur des sujets environnementaux (notamment « say-on-climate"), 1 sur des sujets mêlant l'environnement et le social, 2 mêlant le social et la gouvernance.

## Annexe : composition du portefeuille

MAM Obli Convertibles ESG au 30.12.2022 (Source : Caceis)

Libellé valeur	% actif net
Libelle_valeur	Pourcentage_actif_net
ISE_/0523/P3400.0	0,04811
CACEIS Bank	2,36401
Frais de Gest. Fixe	-0,11892
Frais de Gest. Fixe	-0,00643
Frais de Gest. Fixe	-0,00117
DO CO RESTAURANTS CATERING AG 1.75% 28-01-26	0,66627
ECONOCOM GROUP 0.5% 06-03-23	0,67173
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	1,79093
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	2,29649
GRUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	2,4744
DELIVERY HERO SE 0.25% 23-01-24	1,08295
SHOP APOTHEKE EUROPE NV ZCP 21-01-28	0,41118
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	1,00072
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	1,10833
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	1,87232
LEG IMMOBILIEN AG 0.875% 01-09-25	0,52861
ADIDAS AG 0.05% 12-09-23 CV	0,67828
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	2,21292
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	1,49627
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	0,55706
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	0,60289
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	1,06524
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	1,23528
DURR AG 0.75% 15-01-26 CV	0,63728
ENCAVIS FINANCE BV 1.875% PERP	1,26443
OSTRUM SRI CASH Part I	1,4869
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	1,27896
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	1,75715
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	2,02451
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	0,37856
CLARANOVA SA 5.0% 01-07-23 CV	0,24865
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	0,65884
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	2,23769
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	3,69694
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	1,03036
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	3,76655
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	4,15641
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	1,72385
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	1,5377
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	1,33879

SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	3,3929
BIGBEN INTERACTIVE 1.125% 19-02-26	0,58599
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	1,57201
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	1,80707
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	3,10008
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	2,35308
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	1,49331
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	0,58821
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	0,57221
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	0,60079
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	0,40905
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24	1,12621
SACYR SA 3.75% 25-04-24 CV	0,52913
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	3,66409
PHARMING GROUP NV 3.0% 31-01-25	0,31176
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	3,09001
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	1,87135
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 1.25% 30-04-26	1,27772
LAGFIN SCA 2.0% 02-07-25 CV	2,52335
OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23	1,93106
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	3,35761
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	2,51696
NEXI ZCP 24-02-28 CV	1,24809
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	2,91189
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	0,70595
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24	0,73363
CM COM NV 2.0% 09-09-26 CV	0,46942
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	1,40221
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	0,59384
ISE_/0523/P3400.0	-0,50924